

Taxes de répartition

LORSQUE DU TRAFIC TÉLÉPHONIQUE est échangé entre opérateurs de différents pays, un opérateur téléphonique qui envoie plus de trafic qu'il n'en reçoit doit effectuer des paiements au titre du règlement des soldes en faveur de l'opérateur de destination. Ces paiements sont calculés au niveau bilatéral selon la formule des «taxes de répartition» qui a été établie conformément aux principes énoncés dans le Règlement des télécommunications internationales (RTI), lequel est complété par les normes de l'UIT («Recommandations»).

Les taxes de répartition n'ont d'importance que s'il y a un déséquilibre marqué dans les flux de trafic. C'est le cas, par exemple, dans de nombreux pays en développement qui, en règle générale, reçoivent davantage de trafic (et donc de paiements au titre du règlement de soldes) qu'ils n'en envoient. Par exemple, selon les estimations de l'UIT, pour la période 1993-1998, les paiements nets des pays développés aux pays en développement se sont chiffrés à quelque 40 milliards USD¹.

Le niveau des taxes de répartition peut avoir une incidence sur les recettes des opérateurs et donc sur leur capacité à offrir de nouveaux services et à développer les infrastructures ou sur leur intérêt à agir dans ce sens si l'excédent de trafic est en leur faveur. Ces derniers opérateurs pourraient préférer conserver les règles en vigueur tandis que les opérateurs qui ont un déficit de trafic net sont, le plus souvent, mécontents du système des taxes de répartition.

LIBÉRALISATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES.

Même si les taxes de répartition sont censées être basées sur les coûts réels, dans la pratique, les prix élevés perçus pour les appels internationaux ont souvent été utilisés pour subventionner les services nationaux. Parallèlement, la libéralisation et la privatisation ont fait baisser considérablement le coût des connexions internationales, ce qui a stimulé la demande pour des services meilleur marché.

Dans le même temps, du fait des progrès technologiques, une quantité toujours plus importante du trafic contourne le système traditionnel en utilisant l'Internet (services de téléphonie sur Internet, VoIP) ou en empruntant, pour un appel international, la voie d'acheminement la meilleur marché qui n'est pas nécessairement la voie la plus directe. En 1988, le RTI lui-même a favorisé cette évolution puisqu'il a autorisé, pour la première fois, des opérateurs privés à louer des lignes à des opérateurs publics et à fournir, entre autres, des services de données.

Comment réformer le système des taxes de répartition pour tenir compte de ces évolutions: cette question est étudiée à l'UIT depuis 1991 par les acteurs du secteur et des représentants de plus de 80 pays². Diverses propositions sur les questions de comptabilité seront soumises, pour examen, à la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12) qui sera chargée d'examiner le RTI:

- Ne pas modifier les dispositions actuelles du RTI qui restent valables et utiles.
- Adapter les dispositions à l'environnement actuel des télécommunications: en particulier réfléchir à la possibilité de donner davantage de poids aux Recommandations de l'UIT.
- Remplacer les dispositions détaillées actuelles par des principes généraux apparentés à ceux approuvés par l'Organisation mondiale du commerce, en particulier sur la transparence et l'orientation des coûts.
- Supprimer les dispositions actuelles car elles ne sont plus pertinentes ou ne s'appliquent plus dans un monde où les télécommunications sont privatisées et libéralisées.

Lorsqu'elle examinera le RTI dans le contexte actuel de libéralisation des télécommunications, la CMTI-12 devra répondre aux attentes diverses mais de plus en plus pressantes de la communauté internationale.

¹ Voir, par exemple, l'analyse dans ITU/TeleGeography Inc. «Direction of Traffic: Trading Telecom minutes» UIT, Genève, octobre 1999, 347 pages, disponible à l'adresse www.itu.int/ti/publications/

² La Recommandation D.140 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT T) traite de ces questions.